



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 07 Novembre 2024

Procès-verbal N°09

Président : Xavier VELILLA

Présents : Christian BURRIEL – Jean-Claude CASSÉ – Noël FAVARIN – Isabelle GOUX – Fabien LAFONT- Jacques WARIN.

SEANCE RESTREINTE

***DOSSIER N°14* MATCH N°28519455 : MAUVEZIN F.C. / F.C. L'ISLE JOURDAIN 2 – Championnat D.2 – Poule B –
Journée 05 du 02/11/2024**

Rectification du score

Après lecture du courriel du club de MAUVEZIN F.C. signalant que le score de la rencontre est de 2 à 1 en faveur de MAUVEZIN F.C. et non de 2 à 2 comme porté sur la FMI.

Après lecture du courriel adressé à la Commission par l'arbitre officiel de la rencontre confirmant que le score du match est bien de 2 à 1 en faveur de MAUVEZIN F.C.

Par ces motifs,

LA COMMISSION, jugeant en matière règlementaire et en premier ressort après en avoir délibéré, **statue** :

- **Homologue le résultat de la rencontre sur le score de 2 à 1 en faveur de MAZUVEZIN F.C. (581292)**
- **Transmet le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions seniors.**

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
Xavier VÉLILLA